



## **Conférence sur Assurer l'accès à la santé à toutes les femmes et tous les nouveau-nés : le rôle des parlements**

Kampala, 23-25 novembre 2009

### **NOTE D'INFORMATION**

L'Union interparlementaire et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) organiseront une conférence à l'intention des parlements intitulée "Assurer l'accès à la santé à toutes les femmes et à tous les nouveau-nés – le rôle des parlements". La conférence sera accueillie par le Parlement d'Ouganda, et se tiendra à:

**Kampala  
23 au 25 novembre 2009**

La conférence se tiendra à l'Hôtel Africana, Kampala.

#### **CONTEXTE**

Chaque année, plus d'un demi-million de femmes meurent des complications d'une grossesse ou d'un accouchement. Au cours de la dernière décennie, plus de 7 millions de femmes sont mortes de pathologies liées à la maternité et des millions d'autres ont été victimes d'incapacités à court ou à long terme. Chaque année, quatre millions de nourrissons meurent avant d'avoir 28 jours et 3,3 millions d'enfants viennent au monde déjà morts. Par ailleurs, chaque année 600 000 nouveau-nés sont atteints par le VIH, dans la plupart des cas suite à une transmission materno-infantile. Et pourtant, les politiques de santé publique continuent à ne pas tenir suffisamment compte de la santé maternelle et néonatale.

Nombre d'études et d'analyses montrent que les chiffres de la mortalité maternelle et néonatale reflètent les disparités et les inégalités entre les populations riches et pauvres et les populations urbaines et rurales, à l'échelle planétaire. La plupart des décès et incapacités qui touchent les mères et les enfants pourraient être évités grâce à des mesures peu onéreuses. Cependant, sans une réponse efficace en termes de programmes et de crédits budgétaires, et sans amélioration de la santé, les chiffres honteux de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales continueront à augmenter.

En 2000, la communauté internationale est convenue de huit Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et s'est fixé des objectifs chiffrés à l'horizon 2015. L'Objectif 5, qui constitue ce qu'il est convenu d'appeler le cœur des OMD, consiste à améliorer la santé maternelle, l'Objectif 4 visant quant à lui à réduire la mortalité néonatale et infantile. L'amélioration de la santé des mères et des enfants est une priorité qui se situe dans le prolongement de décennies de programmes, d'activités et d'expérience et si de nombreux pays ont fait des progrès remarquables en ce qui concerne la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, la mortalité gestationnelle et périnatale a stagné, voire augmenté dans 43 pays. Quels que soient les progrès réalisés, l'épidémie de VIH/sida a lourdement entamé les résultats. Le paludisme représente lui aussi une menace importante durant la grossesse, tant pour la mère que pour l'enfant à naître. L'Objectif 6 contribue donc lui aussi à la priorité donnée à la santé maternelle et néonatale, puisqu'il consiste à lutter contre le VIH/sida et le paludisme.

Au rythme actuel, il faudrait encore de nombreuses années pour atteindre les Objectifs 4 et 5 en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Pour que les choses changent, les gouvernements, les parlements, la société civile et la communauté internationale vont devoir redoubler d'efforts pour promouvoir la protection de la santé et de la vie de la mère et du nouveau-né.

Ces dernières années, une attention particulière a été accordée au rôle que jouent les parlements et leurs membres pour progresser en matière de santé et de survie des mères et des enfants. Dans de nombreux pays, les parlementaires ont pris conscience de la situation catastrophique à laquelle beaucoup de mères et de nouveau-nés étaient confrontés et ils ont pris des mesures pour y remédier.

A l'occasion de la première réunion des parlementaires organisée par l'OMS et le parlement britannique à Londres en mars 2007, les parlementaires des pays développés et des pays en développement ont convenu de la nécessité de faire de la santé des mères et des nouveau-nés une priorité nationale et internationale, en particulier chez les pauvres. Cette réunion a été suivie d'une deuxième réunion des parlementaires organisée conjointement par l'OMS, l'UIP et le Parlement néerlandais en novembre 2008, à La Haye, qui a débouché sur l'adoption d'une feuille de route destinée à faire agir les parlementaires dans le domaine de la santé des mères et des nouveau-nés ([www.ipu.org/splz-f/hague08/report.pdf](http://www.ipu.org/splz-f/hague08/report.pdf)).

## **OBJECTIFS DE LA CONFERENCE**

---

La troisième conférence vise à faire le point de la situation actuelle en ce qui concerne la santé maternelle et néonatale dans un certain nombre de pays en développement, à prendre acte des progrès réalisés depuis la réunion à La Haye en 2008 et à mettre en avant les meilleures pratiques. Elle devrait offrir aux parlementaires des pays en développement et développés un cadre pour confronter leurs expériences, définir les prochaines étapes et renforcer la coopération parlementaire dans ce domaine. Elle devrait également permettre de maintenir la question de la santé maternelle à l'ordre du jour international.

La conférence invitera aussi les parlementaires à examiner les difficultés particulières en matière d'accès aux soins, notamment dans les communautés rurales et pauvres. Elle devrait également permettre d'aider les parlementaires à défendre les besoins de soins de santé des mères et des nourrissons, quelle que soit leur situation socio-économique. Ce sera en outre l'occasion pour les participants de découvrir ce qui se fait en Ouganda dans ce domaine.

## **PROGRAMME PROVISOIRE**

---

Le programme provisoire de la conférence est joint en annexe.

## **SPECIALISTES**

---

L'UIP et l'OMS détermineront les intervenants qui feront des exposés et conduiront le débat sur les divers thèmes de la conférence.

## **PARTICIPATION**

---

La conférence est ouverte aux parlementaires et au personnel des parlements nationaux des pays prioritaires, ainsi que de certains pays en développement fermement engagés en faveur des progrès dans le domaine de la santé maternelle.

Chaque parlement national pourra envoyer jusqu'à 3 participants (parlementaires et personnel). Les parlements sont encouragés à envoyer des parlementaires qui s'occupent activement des questions de santé et de genre. Conformément à l'objectif déclaré de l'UIP qui est de promouvoir le partenariat entre hommes et femmes dans la vie politique, les parlements participants devraient s'efforcer d'inclure un nombre égal d'hommes et de femmes dans leur délégation. Les délégations devraient en outre être représentatives de la configuration politique du parlement et inclure au minimum un membre du personnel parlementaire.

## **ORGANISATION DES DEBATS**

---

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Afin que les débats puissent être aussi fructueux et enrichissants que possible, les dispositions suivantes ont été prévues jusqu'à présent :

- a) Il n'y aura de liste d'orateurs pour aucun des points à l'ordre du jour. Lorsqu'un point aura été présenté par un intervenant, la parole sera donnée aux participants pour questions et observations.
- b) L'expérience a montré que ce genre de réunion ne se prêtait pas à la lecture de déclarations rédigées à l'avance. On encouragera en revanche la tenue d'un dialogue constructif et vivant entre les participants. Les séances des groupes de travail seront aussi organisées de manière à encourager des échanges ciblés.

c) Un rapporteur général sera nommé pour résumer les travaux de la conférence à sa dernière séance.

d) Les organisateurs élaboreront une publication sur les débats de la conférence, qui sera distribuée aux parlements participants, aux instances dirigeantes de l'UIP et de l'OMS et aux organisations intéressées.

Les débats auront lieu en anglais et en français. Il est demandé aux délégations souhaitant disposer de services d'interprétation dans leur langue d'informer le Parlement qui veillera à ce que des cabines d'interprétation et le matériel nécessaire soient mis à disposition. Les délégations concernées seront chargées de recruter des interprètes et de prendre en charge les frais correspondants.

## **DOCUMENTS**

---

Le texte écrit des exposés des intervenants sera distribué aux participants dès qu'il sera disponible.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat de la conférence mettra à la disposition des participants des documents d'information sur les questions à l'examen.

Les participants souhaitant distribuer à leurs collègues des documents pertinents sont priés de les fournir en quantité suffisante et de les disposer sur une table réservée à cet effet